



**AUTORISATION
DE DIFFUSION D'UNE
PHOTOGRAPHIE ET/OU D'UN
FILM REPRESENTANT UNE
PERSONNE PRIVEE**

Le droit à l'image se fonde sur le principe de respect de la vie privée reconnu à toute personne (article 9 du code civil). Avant de pouvoir utiliser une photographie ou un film, il faut s'assurer que cette personne ne s'oppose pas à la communication de cette image.

Je soussigné(e) (lycéen ou représentant légal pour les élèves mineurs)

Nom, prénom :

Adresse :

donne à Monsieur le Proviseur du Lycée Guynemer, Lycée des Métiers de l'Industrie, ou son représentant, l'autorisation d'utiliser l'image et le son de la voix de (nom, prénom du lycéen) :

afin de mieux faire connaître son établissement, les enseignements et activités qui y sont suivis, quel que soit le support. Par exemple :

- *l'illustration de brochures, d'affiches, du site internet du lycée,*
- *la diffusion de films d'activités scolaires, d'interviews,*
- *l'exposition de photos lors d'actions de promotions du lycée.*

Je sais que la présente autorisation est consentie à titre gratuit et ne donnera en conséquence lieu à aucune rémunération quelle qu'elle soit.

Les légendes accompagnant la diffusion de la (ou des) photographies ou films ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée du lycéen.

A (lieu)

Le (date)

Signature du lycéen ou du représentant légal (précédée de la mention « lu et approuvé »)